Nations Unies S/PV.6621



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6621e séance

Jeudi 22 septembre 2011, à 15 heures
New York

résident :	M. Salam	(Liban)
Membres :	Afrique du Sud	M. Zuma
	Allemagne	M. Westerwelle
	Bosnie-Herzégovine	M. Alkalaj
	Brésil	M. Patriota
	Chine	M. Yang Jiechi
	Colombie	M. Santos Calderón
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Juppé
	Gabon	M. Bongo Ondimba
	Inde	M. Krishna
	Nigéria	M. Jonathan
	Portugal	M. Coelho
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hague

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Prévention des conflits

Rapport du Secrétaire général sur la diplomatie préventive (S/2011/552)

Lettre datée du 12 septembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/570)

11-50917 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Prévention des conflits

Rapport du Secrétaire général sur la diplomatie préventive (S/2011/552)

Lettre datée du 12 septembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/570)

Le Président (*parle en arabe*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue aux chefs d'État et de gouvernement, ainsi qu'à S. E. M. le Secrétaire général, aux ministres et autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence réaffirme l'importance de la question à l'examen.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/552, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la diplomatie préventive.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/570, qui contient une lettre datée du 12 septembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Président de la République libanaise.

Je désire, en premier lieu, souhaiter la bienvenue aux chefs d'État et de gouvernement et aux ministres qui ont répondu à l'invitation du Liban en participant à cette réunion de haut niveau, et ont confirmé par là l'importance qu'ils accordent à notre débat sur la diplomatie préventive.

Je tiens aussi à remercier à S. E. le Secrétaire général pour le rapport qu'il a préparé afin d'enrichir nos débats, sachant qu'il a placé le concept de diplomatie préventive en tête des priorités de son deuxième mandat, concept qu'il considère comme l'un des investissements les plus intelligents que nous puissions faire. En effet, le coût de l'investissement dans la diplomatie préventive est toujours de loin inférieur à celui des conflits et de leurs conséquences, sans compter le résultat terrifiant qui en découle au niveau humanitaire.

Nous ne pouvons aborder le concept de diplomatie préventive sans mentionner celui qui en a eu la vision, feu l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Dag Hammarskjöld, qui a été le premier à l'appliquer au sein des Nations Unies. Depuis cette époque, le concept de diplomatie préventive a évolué et il ne signifie plus seulement les efforts fournis pour empêcher la naissance de conflits, mais aussi pour arrêter leur détérioration et leur transformation en luttes et les empêcher de s'étendre, comme l'indique le plan de paix proposé par l'ancien Secrétaire général, M. Boutros Boutros Ghali. Ce concept est toujours en constante évolution et il a trait aujourd'hui à la consolidation des facteurs de paix après la fin des conflits en vue d'empêcher leur reprise.

Nous sommes convaincus que les guerres et les conflits ne sont pas une fatalité, et l'on peut souvent influencer le cours des événements de manière à empêcher leur naissance ou leur dégradation. Mais cela nécessite la présence d'une volonté politique, la mobilisation des ressources nécessaires et l'adoption d'une approche préventive claire qui comprenne le renforcement des capacités locales, y compris la construction de structures nationales capables de mener à bien la médiation et aptes à faciliter le dialogue et à contenir les tensions.

Dans ce contexte, le Liban a tenu, depuis l'adoption du document d'entente nationale en 1991, à soutenir l'esprit de consensus et d'entente dans l'approche des grands dossiers d'intérêt national. Nous avons eu, de même, recours à des congrès et à des comités de dialogue national afin de soutenir le processus de pacification, ainsi que la stabilité nationale.

D'une manière générale, tout conflit et toute crise a ses particularités qui nécessitent de choisir soigneusement les moyens de diplomatie préventive appropriés, dont une mise en garde précoce, une collecte d'informations véridiques, une médiation, ainsi que la protection et l'édification de la paix. Tous ces outils devraient être développés et consolidés.

Une prévention efficace ne peut toutefois pas se limiter aux seules institutions gouvernementales. Elle

se doit également d'impliquer les organisations de la société civile, dont les associations de femmes, les mouvements de jeunesse, les médias, les universités et les centres de recherche. Nous devons promouvoir cette coordination entre l'ONU et les organisations régionales de par le monde.

Nous devons rappeler l'Initiative de paix arabe adoptée pour régler le conflit israélo-arabe de manière juste et globale et qui refuse aux Palestiniens le statut de réfugiés permanents dans les pays arabes.

Les opérations de maintien de la paix sont reconnues pour être l'un des outils de la diplomatie préventive. Bien qu'elles se déroulent après l'éclatement du conflit, elles revêtent une grande importance pour le contenir et l'empêcher de s'étendre. C'est ce que nous a appris notre propre expérience avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qui, depuis sa constitution en 1978, aide l'Etat libanais à étendre sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire.

De même, l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1701 (2006), que le Liban s'est engagé à respecter, a été une mesure nécessaire pour mettre fin à la guerre destructrice qu'Israël a menée contre le Liban en 2006. La communauté internationale, conformément aux exigences et aux objectifs de la diplomatie préventive, cherche à engager Israël à respecter les dispositions de cette résolution par son retrait de tous les territoires libanais, l'arrêt des menaces réitérées contre le Liban et la cessation des violations aériennes, maritimes et terrestres perpétrées continuellement contre la souveraineté libanaise.

Le fait est que le conflit entre le Liban et Israël ne se serait pas dégradé depuis le 19 mars 1978, date de l'adoption de la résolution 425 (1978), et la résistance n'aurait pas eu à s'organiser et à affronter l'occupation israélienne si la communauté internationale avait imposé à Israël la mise à exécution de cette résolution qui l'avait invité clairement à retirer immédiatement et inconditionnellement ses forces armées de tous les territoires libanais. Nous devons prendre des mesures pratiques qui garantissent l'exécution des résolutions contraignantes adoptées par le Conseil de sécurité.

Le succès de la diplomatie préventive ne peut être total que lorsque l'on s'attaque aux racines des problèmes pour y remédier. Nous devons traiter des racines du terrorisme, condamnons encore une fois le terrorisme sous toutes ses formes et réaffirmons notre engagement commun dans la lutte contre ce fléau.

Éviter les conflits suppose, en outre, la réalisation de la justice économique et sociale et l'établissement d'un système économique et financier mondial qui serait plus juste et plus équitable, autrement dit plus conforme aux valeurs morales et moins basé sur la spéculation.

Enfin, le Liban a appelé, lors de sa présidence du Conseil de sécurité en mai dernier, à considérer le dialogue des civilisations comme un des outils de la diplomatie préventive. C'est ainsi que nous affirmons aujourd'hui que le dialogue, la communication et l'ouverture à l'autre sont les armes les plus importantes pour affronter le fanatisme, l'extrémisme, les préjugés et la haine.

Ainsi, il est naturel de promouvoir la culture de la paix pour éviter les conflits. Dans le préambule à l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, i1 est dit que les fondations de la paix se construisent dans les esprits des hommes et des femmes, mais i1 est certain que la culture de la paix ne peut être séparée de la culture de la justice, car sans la justice, i1 ne peut y avoir une paix réelle et durable.

Parler et discuter de la diplomatie préventive est plus facile que l'appliquer. Et les livres d'histoire enregistrent, sinon glorifient parfois, les guerres et les malheurs que les chefs occasionnent, plus qu'ils n'enregistrent les guerres et les malheurs que les chefs parviennent à éviter.

Nous devons unir nos efforts afin d'instaurer un monde régi par le respect de l'égalité, de la justice et d'autrui.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

J'invite maintenant le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Une fois de plus, la diplomatie préventive est d'actualité. Je suis reconnaissant à la présidence libanaise de l'occasion qui nous est offerte de faire le bilan et de décider de la voie à suivre à l'avenir. Je voudrais également remercier le Nigéria, qui a contribué à revitaliser nos efforts et à recentrer notre débat sur cette question pendant sa présidence en juillet 2010.

Lorsque j'ai pris mes fonctions il y a près de cinq ans, j'ai bien compris que nous devions porter à un niveau sans précédent notre capacité d'action précoce et préventive face à des menaces émergentes. En me fondant sur les idées et les réalisations de mes prédécesseurs, j'ai constaté qu'il y avait un potentiel important inexploité qui nous permettrait d'obtenir plus des résultats grâce à la diplomatie préventive. Nous nous sommes employés à renforcer nos missions à l'étranger, à donner plus de moyens à nos envoyés et à leurs équipes, à améliorer nos compétences, à approfondir nos partenariats et à restructurer le Département des affaires politiques pour transformer cette vision en réalité.

Aujourd'hui, la diplomatie préventive est exercée par toute une série d'acteurs, y compris des organisations régionales et des organisations de la société civile, qui ont recours à une gamme plus large d'outils plus novateurs. La prévention jouit dans le monde d'un appui de plus en plus important, qui s'accompagne de la création de nouvelles capacités de prévention au sein d'organisations multilatérales et dans les États Membres. Le rythme, l'intensité et la professionnalisation de plus en plus accrue de nos efforts de prévention commencent à porter des fruits. Nous avons eu recours à la diplomatie pour permettre le déroulement pacifique du référendum au Soudan et la transition démocratique en Guinée et pour mettre fin à la violence au Kenya et au Kirghizstan. De l'Afghanistan au Moyen-Orient, en passant par l'Afrique de l'Ouest, le Soudan et la Somalie, nos missions déploient des efforts de diplomatie au quotidien, contribuant ainsi à appuyer des processus politiques, de maintien de la paix et de consolidation de la paix complexes.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Des conflits violents continuent à faire payer un tribut révoltant aux individus, aux sociétés et aux économies. Chaque jour, nous voyons le prix imposé par l'échec de la prévention. En dépit de récents progrès, la diplomatie préventive continue de buter sur de grands aléas et de nombreuses difficultés. À cet égard, la volonté politique est un facteur crucial. Si les parties ne veulent pas la paix ou ne sont pas disposées à faire des concessions, il est extrêmement difficile de les persuader ou de leur imposer la paix de l'extérieur.

C'est pour cette raison et d'autres que nous connaissons bien, que nous sommes souvent incapables d'agir avant qu'une situation ne se détériore visiblement. Cependant, cela ne doit pas nous empêcher d'essayer de résoudre les tensions sous-jacentes, et quand un conflit éclate, d'empêcher qu'il ne se propage et d'en atténuer les dégâts.

Mon rapport (S/2011/552) met en relief plusieurs nouveaux domaines requérant l'attention. Premièrement, nous devons donner la priorité à l'action précoce. Trop souvent, nous nous retrouvons en train d'essayer de gérer désespérément des situations d'urgence qui n'auraient pas dû échapper à notre contrôle dès le départ. Il nous incombe à tous – les États Membres, les organisations régionales et l'ONU – d'agir rapidement et de façon décisive. Le Conseil de sécurité peut faire beaucoup pour s'attaquer à une menace qui se dessine, qu'il soit ou non officiellement saisi de la situation en question, justement pour éviter que cette situation ne soit finalement inscrite à son ordre du jour. Moi-même ou mes représentants, nous intervenons pratiquement chaque jour au Conseil pour parler des conflits que nous essayons de régler.

Deuxièmement, nous devons continuer à investir dans les femmes et les hommes qui mènent nos efforts de diplomatie préventive sur le terrain et leur donner davantage de moyens.

Troisièmement, s'il est vrai que la prévention des conflits est de loin moins coûteuse que leur règlement et que c'est l'un des investissements les plus intelligents et les plus rentables que nous pouvons faire, il n'en reste pas moins qu'elle a besoin d'investissements adéquats pour produire des résultats. En même temps, nous continuerons à maximiser l'impact des ressources dont nous disposons déjà.

Quatrièmement, nous devons renforcer davantage nos partenariats stratégiques avec les organisations régionales et sous-régionales. Face à des situations de crise, nous devons être en mesure de déterminer rapidement qui peut faire quoi pour nous aider. Parfois, la diplomatie préventive consiste à amener la communauté internationale à s'exprimer d'une seule voix. Le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer à cet égard.

Enfin, nous devons continuer à appuyer les institutions et les mécanismes nationaux de médiation et de dialogue. Il est essentiel de faire participer les organisations de la société civile aux efforts de prévention, en particulier les femmes et les jeunes qui

peuvent donner l'impulsion pour des changements pacifiques.

La diplomatie préventive peut ne pas s'avérer efficace dans toutes les situations. L'incertitude, les risques et les défis en constante évolution sont monnaie courante dans ce domaine. Cependant, je suis fermement convaincu qu'une meilleure diplomatie préventive n'est pas une option, mais une nécessité. La prévention demeurera une priorité fondamentale de mon deuxième mandat de Secrétaire général. Je compte sur le soutien des États Membres, des organisations régionales, de la société civile et d'autres partenaires. Je sais que c'est ce qu'ils attendent de moi, et c'est ce que les populations du monde entier attendent de l'ONU.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

J'invite maintenant S. E. M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la République de Colombie, à prendre la parole.

Le Président Santos Calderón (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter d'assumer la présidence du Conseil de sécurité et de présider la présente séance de haut niveau, ce qui montre l'attachement de votre gouvernement aux nobles objectifs de la paix et du bien-être mondial. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport très utile (S/2011/552) et de son exposé d'aujourd'hui, qui nous informent des efforts que l'ONU déploie en matière de diplomatie préventive.

La Colombie se félicite avec gratitude de constater que le thème principal choisi pour le débat du Conseil est la prévention des conflits au moyen de voies pacifiques, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Notre tâche aujourd'hui est de veiller à ce que les moyens de prévention et de règlement des conflits soient de plus en plus souples et efficients. Nous ne saurions sous-estimer aucun de ces moyens; tous ont des avantages et ont un objectif commun.

Toutefois, je voudrais souligner l'utilité de certains de ces moyens, notamment les « moyens informels » de règlement de conflits, en particulier les bons offices et la médiation. Les avantages de la médiation sont évidents dans la pratique internationale. Le médiateur doit jouir de la confiance des parties, sinon le processus ne peut pas démarrer. Voilà pourquoi la médiation ne commence que lorsqu'il existe des conditions propices à des accords.

Une des expériences les plus récentes en la matière dans notre région fut précisément la médiation menée par la Colombie et le Venezuela en vue de la réintégration du Honduras dans l'Organisation des États d'Amérique – ce qui a été fait – et pour contribuer à régler la crise qui a éclaté dans ce pays en 2009.

Aujourd'hui, plus que jamais, les dirigeants reconnus de diverses institutions, les Gouvernements et les hautes personnalités au niveau régional et mondial, ont la possibilité de contribuer à la paix au moyen des bons offices et de la médiation. Les organisations internationales doivent faciliter et promouvoir ces processus. Bien entendu, nous parlons ici de processus de médiation entre États, dans le cadre desquels l'ONU s'acquitte de son mandat, et non face à des acteurs illégaux qui agissent en dehors du système et contre celui-ci. Nous parlons d'une médiation efficace, assortie d'objectifs et de délais, qui sert à mettre fin aux conflits et non à les perpétuer.

Nous sommes d'accord avec ce que dit le Secrétaire général dans son rapport de 2009 (S/2009/189) et sommes étonnés nous aussi de ce que malgré son efficacité avérée dans le règlement des différends, la pratique de la médiation ait fait l'objet d'une attention et d'un appui très peu importants de la part du système des Nations Unies. C'est pourquoi nous nous félicitons que l'Assemblée générale ait récemment adopté une résolution (résolution 65/283) qui renforce le rôle de la médiation dans la prévention et le règlement des conflits. Ce document est appelé à devenir une véritable feuille de route en la matière.

En matière de conflits internationaux comme en matière de santé, il vaut toujours mieux prévenir que guérir. Le meilleur moment pour régler un différend est lorsqu'il éclate, avant qu'il ne dégénère. C'est pourquoi l'intervention rapide de l'ONU ou des organisations régionales ainsi que les bons offices de pays de la région concernée sont déterminants en matière de prévention et de règlement des conflits.

Je tiens notamment à souligner l'importance du rôle que peuvent jouer les organisations régionales dans de tels contextes, comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte et comme le Conseil de sécurité l'a reconnu à maintes occasions, la plus récente étant précisément notre séance d'aujourd'hui.

Quand le Conseil de sécurité agit au titre du Chapitre VII, c'est que le différend a déjà pris des proportions telles qu'il est devenu plus complexe et plus difficile à régler, au point d'autoriser le Conseil à imposer des sanctions et à recourir à la force. L'idéal serait de ne pas avoir à invoquer le Chapitre VII, et c'est pourquoi nous devons tous tout faire pour renforcer la diplomatie préventive et la rendre plus agile et plus efficace.

La Charte nous fournit tous les outils nécessaires pour cela, comme par exemple les négociations directes, les bons offices, la médiation, les enquêtes, la conciliation, l'arbitrage et le règlement judiciaire, mais elle offre également la possibilité d'encourager les parties à recourir à ces mêmes outils pour régler leurs différends et de suggérer ou de recommander des processus de règlement. Nous n'avons qu'à décider de faire appel à ces instruments et à ces pouvoirs.

Je termine en appelant le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités en se projetant sur le long terme. Sortons de leurs tiroirs tous les instruments de prévention et de règlement des conflits énumérés au Chapitre VI de la Charte et mettons-les en pratique.

Plus de prévention et moins d'intervention, tel doit être notre objectif et telle est la proposition et l'invitation que lance la Colombie.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jacob Zuma, Président de l'Afrique du Sud.

Le Président Zuma (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué ce débat opportun, qui nous permet d'envisager de nouveaux moyens de renforcer et de consolider la diplomatie préventive. Nous remercions également le Secrétaire général de sa déclaration et du rapport (S/2011/552) qui vient l'étayer.

Selon nous, le thème du sommet du Conseil de sécurité de cette année complète le thème choisi pour la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, à savoir « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques ». Cela prouve que l'ONU tout entière est déterminée à promouvoir les buts et principes fondamentaux énoncés dans la Charte. La diplomatie préventive est consacrée par la Charte des Nations Unies. L'Article 33 traite directement du règlement pacifique des différends.

En 2005, à l'occasion du Sommet mondial, les dirigeants de la planète ont réaffirmé ce principe dans la Déclaration du Millénaire en affirmant : « Nous sommes résolus à instaurer une paix juste et durable dans le monde entier conformément aux buts et aux principes énoncés dans la Charte » (*résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 5*).

Aujourd'hui, nous sommes réunis une nouvelle fois au Conseil pour renouveler notre attachement à ce noble objectif qu'est la paix internationale et à sa réalisation grâce à la diplomatie préventive. De fait, le Conseil a déjà réaffirmé à de nombreuses reprises la nécessité de recourir à la diplomatie préventive. En juillet dernier, sous la présidence du Nigéria, le Conseil a reconnu l'importance que revêtait le règlement pacifique des différends. En septembre de l'année dernière, sous la présidence de la Turquie, le sommet du Conseil a souligné « qu'il est important d'utiliser les outils de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix de manière globale et cohérente pour créer les conditions d'une paix durable » (*voir S/PRST/2010/18*).

Il est indéniable que les initiatives de diplomatie préventive coûtent moins cher que de déployer des soldats de la paix une fois qu'un conflit a éclaté. La diplomatie préventive est donc un outil efficace à notre disposition. Mais pour donner des résultats, elle doit bénéficier d'un apport durable de ressources. Ainsi l'ONU pourra prévoir et mobiliser en temps opportun et en quantité suffisante des ressources humaines et financières pour réagir aux situations qui risquent de dégénérer en conflit.

Nous nous félicitons des progrès que l'ONU a déjà enregistrés grâce à toute une série d'initiatives. Je pense notamment aux bons offices du Secrétaire général, aux envoyés spéciaux, à la mise au point d'un système d'alerte rapide, au déploiement de missions politiques spéciales et à la mise en place du Groupe de l'appui à la médiation, au déploiement d'équipes de pays et à la création de bureaux régionaux, mais aussi à d'autres initiatives diplomatiques de prévention des conflits.

Ces initiatives jouent un rôle fondamental dans la prévention des conflits, mais nous estimons que beaucoup peut encore beaucoup être fait, notamment en tirant parti des capacités et de l'expérience incomparables des organisations régionales. Le Conseil

de sécurité a souvent insisté sur l'importance des partenariats entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. À cet égard, nous nous félicitons des efforts entrepris par des organisations comme l'Organisation des États américains, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et l'Union africaine, pour n'en citer que quelques-unes.

S'agissant, spécifiquement, de l'Union africaine, il importe de relever que depuis sa création, en 2002, elle a établi et consolidé une architecture globale de paix et de sécurité, architecture fondée sur la conception que la diplomatie préventive, la reconstruction au lendemain des conflits et le développement sont trois éléments absolument essentiels pour l'élimination des conflits sur notre continent. Ces mécanismes mis en place par l'Union africaine témoignent de la détermination de notre continent à relever de façon systématique les défis en matière de paix et de sécurité.

L'Union africaine a également fait d'immenses progrès dans la mise au point de ses systèmes d'alerte rapide, qui lui permettent de déterminer quels sont les pays qui risquent de plonger ou de replonger dans un conflit. Ces mécanismes représentent pour l'organisation un moyen d'éviter qu'un conflit n'éclate. Toutefois, pour que ces systèmes soient efficaces, il faut que l'alerte rapide soit suivie d'une intervention rapide.

Dans notre sous-région, la Communauté de développement de l'Afrique australe continue de jouer un rôle critique en ce qui concerne la paix et la stabilité de la sous-région. À cet égard, son Organe chargé des politiques, de la défense et de la sécurité a entrepris de nombreux efforts de prévention destinés à étouffer dans l'œuf des conflits potentiels. Il a aussi consacré beaucoup d'énergie et de ressources au règlement des conflits par le dialogue et la médiation, comme à Madagascar.

De plus, il est essentiel que les efforts aussi bien de l'Union africaine que des nombreuses organisations sous-régionales qui agissent partout en Afrique dans le domaine de la diplomatie préventive soient respectés et appuyés par les Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale. De fait, le Conseil de sécurité a adopté plusieurs décisions dans lesquelles il exprime son intention d'établir un solide partenariat avec l'Union africaine à cet égard.

Or, au cours de ces derniers mois, nous avons vu ce partenariat vaciller, lorsque l'Union africaine a été contrecarrée dans ses efforts de diplomatie préventive, comme en Côte d'Ivoire, au Soudan et en Libye. Particulièrement dans le cas de la Libye, l'initiative de l'Union africaine visant à trouver une issue politique plutôt que militaire à la crise libyenne a été délibérément battue en brèche en dépit de la décision retenue dans la résolution 1973 (2011) d'appuyer la feuille de route de l'Union africaine. De tels exemples flagrants d'irrespect des initiatives régionales sont susceptibles d'ébranler la confiance que mettent les organisations régionales dans le médiateur impartial et très respecté que constitue l'Organisation des Nations Unies en temps de conflit.

Si la prévention des conflits reste principalement du ressort des États Membres, la société civile a aussi un rôle à jouer. En outre, il est impératif que la communauté internationale, et l'Organisation des Nations Unies en particulier, fournissent un appui aux mécanismes locaux et nationaux de prévention des conflits. Ces efforts peuvent être menés sans invalider les importants principes de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États.

Il y a plus important encore : nous ne devons pas oublier le lien qu'il y a entre développement et sécurité. La prévention sera optimale lorsqu'on parviendra à remédier efficacement aux causes profondes des conflits. Comme nous le rappelle le *Rapport sur le développement dans le monde 2011* sur les conflits, la sécurité et le développement, les causes profondes des conflits sont dans la majorité des cas liées soit à la rareté des ressources, soit à un développement inégal, soit à la distribution de ressources souvent insuffisantes.

Pour que la communauté internationale puisse s'attaquer efficacement à ces causes, il est nécessaire d'améliorer et de renforcer la coopération et la mise en commun de l'information entre le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU, tels que la Commission de consolidation de la paix. De même, il est fondamental d'améliorer la cohérence, la coordination et l'interaction entre les différents organes de l'ONU et d'autres organisations internationales telles que les institutions financières internationales. Par ailleurs, il est souhaitable que les États Membres procèdent à des échanges d'expériences aux fins du renforcement de la

capacité des Nations Unies en matière de prévention des conflits.

Il n'existe pas de panacée en matière de diplomatie préventive en période de conflit. Nous devons être prêts à examiner les éléments d'importance pouvant contribuer à la prévention des conflits, tels que l'orientation culturelle, les préférences locales et le savoir-faire local lorsque nous 'élaborons des stratégies en matière de diplomatie préventive.

À cet égard, la participation pleine et effective des femmes à tous les niveaux et à toutes les étapes de la prévention des conflits ainsi que dans tous les aspects du règlement pacifique des différends revêt une importance critique. Par conséquent, nous nous félicitons, encore une fois, de la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui incarne la reconnaissance au niveau institutionnel de la nécessité de renforcer le rôle des femmes à tous les niveaux de la vie et de la société, y compris celui de la diplomatie préventive.

Pour terminer, l'Afrique du Sud appuie le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis, qui constitue, selon nous, une contribution de poids à nos efforts de diplomatie préventive et à la mise en œuvre par le Conseil de son mandat de maintien et de préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite à présent le Président de la République fédérale du Nigéria, S. E. M. Goodluck Ebele Jonathan, à prendre la parole.

Le Président Jonathan (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple nigérians, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion des plus importantes consacrée à l'examen des efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention des conflits. Le Nigéria estime qu'il s'agit d'un sujet d'une importance cruciale pour toute l'humanité. Je tiens également à féliciter le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il déploie à cet égard, ainsi que de son rapport incisif et complet (S/2011/552), un document précieux en ce qu'il présente des arguments convaincants concernant tous les aspects de la diplomatie préventive.

Le Nigéria a organisé le débat public sur la diplomatie préventive en juillet 2010 (voir S/PV.6360), parce qu'il était profondément inquiet de constater que la nature des conflits était en train de dépasser notre capacité collective d'y répondre efficacement. Pendant très longtemps, la communauté internationale a accordé peu d'attention à la médiation et à la diplomatie préventive. Nous avons beaucoup trop mis l'accent sur la dimension militaire de la paix et de la sécurité, y consacrant beaucoup trop de ressources, sans nous attaquer aux causes profondes des conflits.

Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui montre que cette tendance n'était pas tant le fait de ne pas avoir recouru aux stratégies de prévention, mais surtout le résultat d'un manque de ressources et de coordination. Le défi immédiat qui se pose à nous consiste à trouver le moyen de répondre à ces questions cruciales.

Au fil des ans, l'Afrique a pesé de tout son poids politique pour que des stratégies de diplomatie préventive soient mises en œuvre grâce à la création de mécanismes d'alerte précoce et de médiation. L'Union africaine, par l'entremise du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, a pris des mesures audacieuses et élaboré un cadre de diplomatie préventive.

Au niveau sous-régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a également fait d'énormes progrès dans ce domaine, principalement grâce à la mise en œuvre systématique de son cadre de prévention des conflits, qui repose sur la diplomatie et sur des mécanismes d'établissement des faits et d'alerte précoce. Il est donc impératif que ces efforts, déployés aux niveaux régional et sous-régional, soient étayés financièrement et techniquement par la communauté internationale et par le système des Nations Unies.

Aujourd'hui, un certain nombre de points de contact efficaces ont été mis en place au sein du système des Nations Unies pour faciliter une telle collaboration, en particulier par l'intermédiaire des envoyés spéciaux du Secrétaire général, du Département des affaires politiques, des bureaux régionaux de l'ONU et de la Commission de consolidation de la paix. Comme le Secrétaire général l'a fait justement observer, le travail entrepris avec les partenaires concernés a permis de créer un environnement propice à l'apaisement des tensions, au renforcement des capacités pour réaliser des interventions de pointe et à la promotion du dialogue.

Le Nigéria a, pour sa part, mobilisé des ressources pour soutenir la campagne en faveur de la diplomatie préventive, en particulier dans notre sous-région, où nous recourons désormais à la diplomatie préventive pour régler les questions complexes résultant de conflits armés.

Il est donc encourageant de noter que le Secrétaire général a mis sur pied un comité directeur chargé d'examiner les mesures qui permettront de renforcer la coopération de tout le réseau des acteurs de la diplomatie préventive. Concrètement, la diplomatie préventive est souvent plus efficace lorsqu'elle est menée en coulisses, surtout bien avant que les tensions ne s'amplifient au point d'exploser. Nous croyons qu'il est possible de renforcer la prévention des conflits aussi bien au niveau théorique que pratique; nous pouvons normaliser notre approche des missions politiques et de maintien de la paix afin de refléter l'importance stratégique de la diplomatie préventive.

Puisque la responsabilité première de ce Conseil consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales, son travail en matière de gestion de la paix et de la sécurité internationales doit être abordé sous l'angle de la diplomatie préventive. Nous réduirons considérablement les risques de conflit, si nous sommes capables d'aider les nations et les communautés à reconstruire leur tissu social et institutionnel, et si nous sommes en mesure de nous atteler à la tâche sans cesse renouvelée consistant à offrir des perspectives d'avenir et des moyens de subsistance aux individus. De manière directe et indirecte, nous pouvons prévenir les conflits.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite maintenant S. E. M. Ali Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, à prendre la parole.

Le Président Ondimba : Dans un monde toujours en proie aux conflits, la diplomatie préventive est une question cruciale et porteuse d'espoir, à laquelle mon pays attache énormément de prix. Aussi, je tiens, Monsieur le Président, à louer l'heureuse initiative de votre pays, le Liban, d'organiser le présent débat. Je salue la participation effective de plusieurs éminentes personnalités à ce débat. Je remercie le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, de son rapport (S/2011/552), et lui sais gré de sa riche contribution.

Le monde a connu ces deux dernières décennies une recrudescence de conflits armés que l'on croyait disparaître à la fin de la guerre froide. Ces affrontements, intraétatiques pour la plupart, et d'origine parfois ethnico-religieuse, ont fait plusieurs milliers de victimes et de déplacés internes. Ils ont aussi causé des dégâts matériels importants au tissu économique, et hypothéqué des espoirs de développement. Face à cette situation, l'ONU a, depuis la publication en 1992 de l'Agenda pour la paix par l'ancien Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, défini de manière précise son rôle et ses attributions dans le règlement des situations de crise. Ce rôle intègre tant les opérations de maintien de la paix que la diplomatie préventive.

Au Sommet mondial de 2005, nous avons solennellement renouvelé notre engagement à promouvoir une culture de la prévention des conflits armés, pour relever efficacement les défis interdépendants de la sécurité et du développement. À cet effet, nous avons estimé qu'il était essentiel de renforcer les moyens de l'Organisation des Nations Unies pour la prévention des conflits armés.

Le Conseil de Sécurité a, quant à lui, aux termes de sa résolution 1625 (2005), souligné la nécessité d'adopter une stratégie globale de prévention des conflits armés qui prend en compte leurs causes profondes. Dans cette perspective, il nous a fallu renforcer et développer des partenariats stratégiques, veiller au développement des mécanismes de prévention et affecter des ressources à la diplomatie préventive. Mais il nous faut faire davantage.

Notre sécurité collective commande une plus grande mobilisation de nos efforts communs. Dans ce sens, il paraît plus que nécessaire de renforcer les partenariats déjà existants en matière de prévention des conflits. La prise en compte de cet impératif par l'ONU ces dernières décennies nous semble encourageante. C'est le lieu de saluer l'envoi, de plus en plus fréquent, de médiateurs, d'émissaires et de missions de paix conjoints ONU/Union Africaine, comme cela a été le cas pour le Soudan. Ce genre de partenariat, prévu au titre du Chapitre VIII de la Charte de notre Organisation, mérite d'être développé. En effet, la bonne connaissance du terrain dont bénéficient les arrangements régionaux se révèle un atout non négligeable pour la réussite des actions menées dans le cadre de la diplomatie préventive.

Nous estimons par ailleurs que l'ONU et les organisations régionales peuvent largement mettre à contribution les mécanismes traditionnels de prévention des conflits. Nous gagnerons également à impliquer davantage la société civile, et particulièrement les organisations féminines, dans la prévention et le règlement des différends.

Pour ce qui est du soutien aux mécanismes régionaux de prévention, nous insistons pour que l'ONU, par le biais notamment de son Bureau auprès de l'Union Africaine, contribue au renforcement de l'architecture africaine de maintien de la paix au sein de laquelle les mécanismes de prévention doivent occuper une place de choix. À cet égard, il conviendrait d'assister les organisations régionales dans leurs efforts pour renforcer leurs systèmes d'alerte rapide. Ces systèmes constituent d'importants outils de prévention des conflits pour peu que détection précoce rime avec rapidité dans l'action, comme lors des crises au Kenya et à Madagascar.

Dans une large mesure, le succès de la prévention des conflits dépendra aussi de l'utilisation de tous les avantages qu'elle offre et de la prise en compte des spécificités de chaque situation de conflit. Nous demeurons persuadés qu'investir dans la prévention des conflits, tout comme dans la médiation, l'analyse et l'évaluation des risques de conflits, contribuera significativement à éviter que les différends se transforment en confrontations armées. L'action de la Commission de consolidation de la paix à l'endroit des pays sortant de conflits, participe d'ailleurs de cette démarche.

En Afrique centrale, nous avons mis en place non seulement des canaux de concertation dans le cadre des mesures de confiance, mais également un mécanisme sous-régional de détection des signes avant-coureurs de conflit dénommé Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC), dont mon pays abrite le siège. Nous ferons en sorte que cet outil établisse un véritable partenariat avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, principalement dans l'appui au renforcement des capacités des pays de la sous-région dans le domaine de la prévention des conflits.

La performance de nos systèmes de diplomatie préventive doit reposer sur des ressources humaines renforcées. Les actions de diplomatie préventive doivent également bénéficier de financements prévisibles si l'on veut maximaliser les chances de réussite. En effet, la diplomatie préventive représente une solution d'avenir plus sûre et moins onéreuse que les opérations de maintien de la paix.

Nous nous félicitons de ce que les institutions financières et d'intégration économique appréhendent désormais l'interdépendance entre paix et développement. À cet effet, il importe de renforcer les partenariats avec elles, afin qu'elles participent de manière plus conséquente aux efforts diplomatiques de prévention des conflits. La publication par la Banque mondiale d'un ouvrage consacré à cette question témoigne, de façon éloquente, de l'intérêt que portent les partenaires de développement aux questions de paix et de sécurité.

Pour produire les résultats escomptés, nos efforts de diplomatie préventive exigeront des parties à un litige une volonté manifeste, sinon un engagement réel, en faveur d'une solution politique à un différend. L'arbitrage des instances judiciaires internationales peut être également envisagé pour peu que les parties veuillent y recourir et en respecter le règlement, comme l'ont d'ailleurs fait le Nigéria et le Cameroun dans l'affaire de Bakassi.

Pour terminer, en dépit de toutes les pistes de solutions que nous pouvons sonder pour détecter les conflits potentiels, nos réussites risqueraient d'être limitées si un accent particulier n'était pas mis sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Les gouvernements doivent, tout en développant leurs propres mécanismes nationaux de prévention, avoir le courage de maintenir un dialogue permanent avec toutes les forces vives au plan national et respecter les règles de bonne gouvernance. La paix, la cohésion et la stabilité de nos Etats sont aussi à ce prix.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite maintenant le Premier Ministre de la République portugaise, S. E. M. Pedro Passos Coelho, à prendre la parole.

M. Coelho (Portugal) (*parle en portugais, texte anglais fourni par la délégation*) *:* Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession du Liban à la présidence du Conseil de sécurité et de l'organisation du présent débat. Je remercie également le Secrétaire général de son excellent rapport (S/2011/552) qui nous propose des pistes concrètes

pour accroître l'efficacité du Conseil de sécurité en matière de prévention.

Nous examinons aujourd'hui une question d'une grande actualité. Il existe un large consensus sur les mérites et l'utilité d'une « culture de la prévention » permettant d'identifier des crises avant qu'elles ne se transforment en conflit, avec les coûts humain et matériel qu'impliquent toujours ces conflits. Le moment est donc venu de traduire ce consensus en actions concrètes qui permettront à l'avenir au Conseil de sécurité d'utiliser, de manière plus efficace et plus systématique, les instruments de prévention dont il dispose.

La communauté internationale se trouve face à de nouveaux obstacles à la coexistence pacifique entre les peuples, qui menacent la stabilité de régions entières. Parce que le Portugal est conscient du rôle central joué par le Conseil de sécurité dans ce domaine, la délégation du Portugal a prévu d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil, dans le cadre de sa présidence de novembre prochain, un débat consacré aux nouveaux obstacles à la paix et à la sécurité internationales. Nous entendons promouvoir une vision intégrée qui tienne compte des nombreux défis que nous allons devoir relever au XXIe siècle.

Aujourd'hui, nul ne remet en cause les liens qui existent entre ces défis. La sécurité est désormais également liée au développement durable, au climat, à l'énergie, aux épidémies, à la sécurité alimentaire ainsi qu'à l'accès à l'eau et aux produits de base. En somme, ce que nous considérions comme les « racines » d'un conflit est désormais très apparent aujourd'hui, avec des répercussions plus directes proportionnellement sur notre sécurité et notre bien-être. Mais il importe également de signaler les expériences positives en matière de partage des ressources naturelles. Le Portugal possède quant à lui ce type d'expérience, avec sa gestion commune des ressources en eau avec son voisin, l'Espagne.

L'ONU représente le cadre par excellence pour débattre du concept général de la sécurité. Nous considérons par conséquent que nos discussions d'aujourd'hui contribueront à enrichir notre débat de novembre prochain. Le principe de diplomatie préventive est au cœur de la politique étrangère du Portugal. Nous avons activement appuyé les initiatives du Conseil de sécurité visant à promouvoir une meilleure compréhension des causes des conflits et à envisager les options permettant de surmonter ces obstacles, comme cela a été le cas, par exemple, pour les tensions entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Nous cherchons à ce que de telles initiatives reflètent également le caractère prioritaire que nous accordons également à la défense et à la promotion des droits de l'homme, aux questions humanitaires et à la protection des civils. Et nous voulons réaliser tout cela en prônant une étroite coopération avec les organisations non gouvernementales et une meilleure coordination des efforts entre les missions des Nations Unies, l'Union européenne et l'Union africaine. C'est cette conception intégrée de la sécurité, fondée sur la complémentarité, la synergie et la coopération, qu'il faut promouvoir pour renforcer la cohérence du système international.

Monsieur le Président, nous apprécions au plus haut point le document de réflexion des plus utiles présenté par votre délégation (S/2011/570, annexe) et qui reprend tous les points essentiels de ce débat, y compris la nécessité d'identifier les facteurs de tensions, qu'ils soient politiques, culturels, socioéconomiques ou environnementaux.

L'ONU dispose des moyens de promouvoir la détection rapide des conflits et l'alerte précoce et d'empêcher ainsi qu'un problème ne dégénère en conflit complexe. Je considère qu'il est nécessaire d'affiner les liens qui existent entre les nombreux organes et organisations compétents pour promouvoir une culture de la prévention permettant de maintenir et de consolider la paix de façon intégrée plutôt que séquentielle.

La diplomatie préventive, le maintien de la paix et la consolidation de la paix constituent les trois volets indissociables d'un triptyque permettant de garantir la construction d'une paix durable. Il ne suffit pas de rétablir la paix; il faut également l'aider à prendre racine et à se développer. Cette tâche est sans aucun doute plus difficile, en particulier parce qu'elle est intimement liée à l'état de droit et au développement socioéconomique. La sécurité et le développement sont, pourtant, les deux faces de la même médaille.

Dans ce contexte, je voudrais relever le rôle de la Commission de consolidation de la paix, à l'origine de laquelle le Portugal est fier d'avoir été. Le processus d'examen de 2010 de la Commission de consolidation de la paix en a clairement souligné la dimension préventive. La Commission a joué un rôle central en

établissant le lien entre la paix et la sécurité, le développement économique et social et l'action humanitaire. En témoignent concrètement par exemple les formations par pays de la Commission de consolidation de la paix pour l'Afrique de l'Ouest, dont fait partie le Portugal.

Nous estimons que ce sont les opérations de maintien de la paix qui peuvent et doivent assumer les premières activités de consolidation de la paix, à savoir au niveau de la réforme du secteur de la sécurité, de la justice et du système pénitentiaire, ainsi que dans les processus de désarmement, de déminage et de réintégration. Ces mesures fondamentales viennent compléter et renforcer la reconstruction socioéconomique entreprise par d'autres acteurs. J'estime que les expériences positives menées dans les Balkans et au Timor-Leste sont claires à cet égard, et pourraient inspirer des solutions adaptées à la situation en Libye.

C'est pour ces raisons que le Portugal s'est efforcé de poursuivre sa participation active dans les opérations de maintien de la paix, un principe que, dans toute la mesure possible, nous allons continuer à honorer.

J'ai souligné l'importance d'une vision intégrée de la sécurité, inscrite dans un cadre international de complémentarité, de coopération et de synergies. Il est essentiel que les liens entre l'ONU et les autres organisations régionales et internationales soient renforcés, ce qui consoliderait, voire institutionnaliserait, les canaux de dialogue et de communication. Les actions de l'un ou de l'autre sont toujours renforcées quand des acteurs influents collaborent. La connaissance des situations et des acteurs sur le terrain est irremplaçable, et c'est pourquoi le Portugal a constamment défendu la participation des organisations régionales telles que l'Union africaine ou la Ligue des États arabes, afin de donner plus de poids à la diplomatie préventive.

Je voudrais maintenant souligner les efforts faits dans le contexte de la Communauté des pays de langue portugaise pour renforcer le volet prévention et d'appuyer ceux d'entre nous qui se trouvent dans des situations vulnérables.

Naturellement, l'Union européenne a elle aussi un rôle à jouer à cet égard. La panoplie d'instruments dont dispose l'Union peut et doit être utilisée en complément des actions de l'Organisation des Nations Unies, ce qui constituerait un appui mutuel aux efforts respectifs des deux organisations en matière de diplomatie préventive.

L'action des organisations régionales et internationales dans la prévention des conflits ne saurait en aucun cas se substituer au principe de la prise en main nationale. Les capacités et les ressources nationales et l'appui apporté à leur consolidation doivent sous-tendre la diplomatie préventive, servant ainsi de catalyseur aux stratégies nationales de promotion de la paix.

En fin de compte, la responsabilité de la prévention des conflits incombe aux institutions nationales; à défaut, il existe un risque que les solutions trouvées manquent de cohérence ou ne soient pas durables à long terme. La prévention des conflits doit également reposer sur une approche sans exclusive à laquelle les acteurs de la société civile doivent eux aussi prendre part. Il est important de favoriser des partenariats entre tous les acteurs compétents : la société civile, les parlements, les institutions académiques et les organisations de femmes et de jeunes, ainsi que la communauté des travailleurs et des entreprises. Leur présence sur le terrain, ainsi que leur nature et leurs objectifs intrinsèques en font des agents particulièrement utiles et adaptés pour donner l'alerte en cas d'éventuels conflits naissants et pour aider à trouver des solutions mutuellement acceptables. Leur implication est la meilleure garantie du succès de la diplomatie préventive, et c'est là, selon nous, le concept de sécurité qui doit prévaloir à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance.

Aujourd'hui, nous avons une idée beaucoup plus nette qu'il y a 10 ans des défis auxquels la paix et la sécurité internationales sont confrontées. En outre, nous comprenons mieux les instruments nécessaires pour relever ces défis.

Le monde arabe traverse une transformation sans précédent, dont les nombreuses conséquences géopolitiques à venir sont encore mal comprises et mal définies mais transcendent sans aucun doute la seule dimension régionale. La réaction de la communauté internationale face à cette transformation est et restera cruciale pour garantir la réussite des transitions politiques, ainsi que la paix, la stabilité et la sécurité internationales.

Il m'est particulièrement agréable de souligner que le pluralisme démocratique et sans exclusive, les

efforts visant à renforcer la société civile, l'ouverture de la société et de l'économie, le respect de l'état de droit et des droits de l'homme sont des éléments essentiels à cette transformation.

La diplomatie préventive s'inscrit sans aucun doute dans ce processus et sa pertinence est indéniable. C'est pourquoi je suis très fier de prendre part à un débat où nous célébrons cet état de fait.

Pour terminer, je voudrais renouveler et renforcer l'attachement du Portugal à la promotion de la paix et de la sécurité et à la poursuite de la consolidation de la diplomatie préventive.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. William Hague, Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth.

M. Hague (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La résolution et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies sont mises à l'épreuve dès lors que des vies sont en danger. Lorsqu'un conflit menace d'éclater, le monde se tourne vers l'ONU pour qu'elle oppose une réponse décisive pour empêcher la violence, par le biais d'une diplomatie adaptable et créative, pour donner un coup d'arrêt aux agressions, mettre un terme au conflit dès qu'il éclate et aider à maintenir la paix par la suite, et pour qu'elle soit prête à s'engager sur la durée afin que les pays fragiles ne retombent pas dans la guerre.

Je crois que nous avons montré cette année que l'ONU est capable de prendre la tête des initiatives visant à sauver des vies et à protéger les civils. En Libye, nous avons recouru à une pression diplomatique, économique et militaire légitime pour empêcher qu'un régime mène une guerre contre son propre peuple et pour dissuader ses représentants de commettre des crimes. Notre rapidité d'action a permis d'éviter une catastrophe humanitaire en sauvant la vie de milliers de civils. Elle a encouragé de nombreuses personnes à abandonner le régime Kadhafi, accélérant ainsi sa chute, et elle a permis au peuple libyen de saisir l'occasion de déterminer son propre avenir.

En Côte d'Ivoire, en agissant avec l'appui unanime du Conseil de sécurité, les soldats de la paix des Nations Unies ont entrepris des actions militaires restreintes pour protéger les civils. L'Organisation des Nations Unies a montré qu'elle ne tolérerait aucune attaque contre les civils ou les soldats de la paix, pas plus qu'elle ne tolérerait les actes désespérés d'un dirigeant s'accrochant au pouvoir contre la volonté du peuple.

Ces expériences sont riches d'enseignements pour nous à l'heure où nous cherchons à améliorer le rôle de l'ONU dans la diplomatie préventive. Le premier de ces enseignements est que la volonté d'agir est un ingrédient vital de la prévention des conflits. Sans la volonté et l'impulsion de la communauté internationale, nous risquons de faillir à notre devoir de défendre la paix et la sécurité internationales, rassurant ainsi les auteurs de crimes tout en provoquant le désespoir chez leurs victimes.

L'accroissement de la fréquence des conflits internes, plutôt que des conflits entre États, s'accompagne de difficultés différentes mais ne nous exonère pas de la responsabilité de protéger les populations civiles. Les effets des conflits sont considérables et ne se confinent dans les frontières nationales. Des vies sont sacrifiées, des personnes sont déplacées, les liens commerciaux sont rompus, les économies sont paralysées, la criminalité et le terrorisme prospèrent. Ces conséquences pèsent sur nous tous et nous menacent tous.

Nous avons la responsabilité d'utiliser tous les moyens à la disposition des Nations Unies pour prévenir les conflits et veiller à ce qu'ils ne s'intensifient pas. Nous devons encourager une paix durable par la médiation et le dialogue, par l'appui que nous pouvons apporter aux efforts locaux de prévention des conflits, ou par le biais de mesures plus coercitives, en fonction de la situation. Une action militaire peut se révéler nécessaire, comme cela a été le cas en Libye, mais elle doit être un ultime recours et ne s'impose que dans des circonstances précises. Ainsi, la Grande-Bretagne ne souhaite pas y recourir dans le cas de la Syrie.

Le deuxième enseignement est que les actions visant à empêcher les conflits doivent disposer d'une base juridique solide et attirer un appui régional, comme nous l'avons fait en Libye, en collaborant avec la Ligue des États arabes et en agissant sur la base d'une résolution de l'ONU sans équivoque. Nous devons également travailler en respectant la trame des sociétés dans lesquelles nous intervenons, en ayant conscience que chaque situation est unique et que nous ne pouvons pas imposer nos solutions. Cette légitimité et ce large appui, eux aussi des produits de la

diplomatie, doivent toujours être dans notre ligne de mire, même lorsque cela peut, à court terme, compliquer l'action des nations.

Le troisième enseignement est que nous devons renforcer notre capacité à anticiper et à réagir face à un conflit qui se dessine, et ce, au niveau tant de chaque pays que de l'ONU. Le Royaume-Uni attache désormais une grande importance à une prévention des conflits efficace. Cela signifie qu'il ne faut pas attendre que les problèmes se transforment en crises, mais utiliser notre réseau d'ambassades comme un dispositif d'alerte rapide et exploiter notre rôle au sein des organisations internationales pour aider à régler les différends et à générer des accords.

Nous savons que le développement est une composante indispensable de la prévention des conflits, c'est pourquoi la Grande-Bretagne ne reviendra pas d'un pouce sur son engagement à consacrer davantage de notre revenu national au développement. Nous inscrivons dans la loi notre promesse de consacrer 0,7 % de notre produit national à la réduction de la pauvreté à l'étranger, tout en veillant à ce qu'une portion croissante de cette dépense contribue à la prévention des conflits. D'ici à 2015, 30 % de notre aide publique au développement viendra soutenir les zones fragiles et touchées par un conflit.

Au Royaume-Uni, nous recourons également à notre nouveau Conseil de sécurité nationale pour améliorer notre capacité à anticiper les conflits, et nous pouvons faire part de nos analyses à d'autres. Nous soulignons en outre le besoin stratégique de faire preuve de patience pour aider les États qui relèvent d'un conflit. Notre expérience, des Balkans occidentaux à la Corne de l'Afrique, montre qu'une paix âprement gagnée doit être préservée et non considérée comme acquise. Consolider la paix nécessite souvent des générations, et donc lorsque nous sommes engagés quelque part, nous devons prendre garde à ne pas détourner notre attention et nos ressources trop rapidement.

Pour l'avenir, je pense que nous devons mettre à profit ces enseignements – volonté et direction politiques, légitimité internationale et investissement dans la prévention des conflits – en ce qui concerne les défis auxquels nous sommes confrontés actuellement. Chaque cas de figure sera différent, mais nous devons, dans nos efforts de prévention des conflits, faire preuve de souplesse et agir en fonction de nos capacités d'influer sur la situation sur le terrain.

Par exemple, le Royaume-Uni estime qu'en Syrie, il est grand temps que le Conseil de sécurité réagisse. Il est temps d'adopter une résolution exigeant la cessation des violences et une réforme politique réelle, et qui exerce des pressions efficaces sur les autorités syriennes à cette fin. Nous paierions chèrement les conséquences de toute inaction si nous décidions de fermer les yeux sur les meurtres, les sévices et la répression.

En Libye, nous devons appuyer les efforts que fait le Conseil national de transition pour relever l'État et décider de la nouvelle voie que doit suivre le pays. Je me félicite de la décision prise par le Conseil la semaine dernière de créer une mission des Nations Unies en Libye. Il convient maintenant de réfléchir au rôle que peut jouer l'ONU dans la coordination des efforts internationaux, si le Gouvernement libyen le demande et en appui à ses propres projets.

Au Soudan, nous devons œuvrer plus efficacement à renforcer notre position de façon à pouvoir faire face à la violence préoccupante qui fait rage au Darfour, dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Et au Yémen, l'ONU doit poursuivre ses bons offices afin de contribuer, comme médiatrice, à un règlement pacifique et de mettre un terme à cette épouvantable période de violence. Parallèlement, nous devons intensifier notre action pour développer les capacités de diplomatie préventive de l'ONU. Cela passe par une plus grande coopération entre les institutions des Nations Unies afin qu'elles soient en mesure de cerner les menaces, ainsi que par l'examen régulier au Conseil de sécurité des situations des pays à risque.

Nous sommes favorables au recours croissant que fait l'ONU à des spécialistes de la médiation et des envoyés spéciaux et nous nous félicitons de l'appel lancé par le Secrétaire général aux fins d'accroître le nombre de médiatrices de haut rang en application de la résolution 1325 (2000). Enfin et surtout, les États Membres de l'ONU doivent être prêts à investir précocement dans l'assistance aux États fragiles, lorsqu'ils sont appelés à le faire, et à réagir rapidement lorsqu'une crise survient. C'est ce type d'actions préventives qui permet de sauver des vies, de protéger les droits fondamentaux et d'aider à préserver la paix. Et ce sont bien là nos tâches essentielles.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite maintenant S. E. M. Alain Juppé, Ministre des affaires étrangères et européennes de la République française, à prendre la parole.

M. Juppé (France) : Simple concept il y a encore un demi-siècle, formalisé par l'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali dans son Agenda pour la paix de 1992, la diplomatie préventive est devenue un mode essentiel d'action des Nations Unies. L'enjeu en est clairement identifié, au cœur même de notre Charte : prévenir l'apparition ou l'aggravation des conflits. La méthode est aussi bien identifiée : alerte et action rapide, exigence de dialogue, de médiation et de partenariats, vision à long terme, puisque la diplomatie préventive vise aussi à stabiliser les rapports sociaux pour que la paix soit consolidée. Il s'agit ainsi, comme le rappelle cette résolution de l'Agenda, en date du 17 juin 1992,

> « [d']apaiser les tensions avant qu'elles ne provoquent un conflit – ou, si un conflit a déjà éclaté, [d']agir rapidement afin de le circonscrire et d'en éliminer les causes sous-jacentes » (*S/24111, par. 23*).

Alors que notre Conseil est confronté à des crises de plus en plus complexes, je crois utile de nous interroger sur ce que la diplomatie préventive peut aujourd'hui apporter à notre action et je voudrais remercier la présidence libanaise de nous fournir avec cette Réunion l'occasion de partager nos réflexions ainsi que le Secrétaire général pour son excellent rapport (S/2011/552).

Notre Conseil, dont la responsabilité première est d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationale, doit être le premier acteur de la diplomatie préventive. Ce rôle se traduit d'abord par le déploiement d'opérations de maintien de la paix, qui contribuent à prévenir l'aggravation des conflits. Il doit se traduire aussi par des prises de position aussi précoces que possible pour essayer d'enrayer les crises qui se développent et je ne peux, de ce point de vue, que m'associer à ce que vient de déclarer William Hague, à savoir qu'il convient que notre Conseil puisse adopter le plus rapidement possible une résolution condamnant la répression en Syrie, qui prend des aspects de plus en plus intolérables puisque le régime s'attaque même, maintenant, aux enfants dans les écoles, à en croire les rapports tout à fait fiables que nous font nos ambassadeurs.

Mais le concept, les modes d'action et les attentes à l'égard de la diplomatie préventive se sont élargis. Notre Conseil utilise désormais de nouveaux outils. Il ne s'agit plus simplement de maintenir la paix dans des zones de conflit, il s'agit d'intervenir avant même le déclenchement d'une crise. C'est tout le sens des procédures informelles de suivi des zones à haut risque – nos dialogues dits « interactifs informels » – qui visent à anticiper et surtout à essayer d'agir aussi rapidement que possible. Par ailleurs, les évaluations du Département des affaires politiques du Secrétariat ainsi que les informations fournies par les médiateurs et les représentants spéciaux du Secrétaire général sont précieuses, car elles nous éclairent sur les situations locales, toujours complexes.

Notre Conseil n'est heureusement pas le seul à s'impliquer. Au sein même du système des Nations Unies, plusieurs institutions développent activement des outils de diplomatie préventive. Je ne voudrais en citer que deux exemples : d'abord, l'UNESCO – l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture – qui, avec son programme « Education pour le développement durable », met l'éducation au service de la lutte contre l'insécurité et de la prévention des conflits, mais aussi le Programme des Nations Unies pour le développement, qui s'investit également dans ce domaine, par exemple grâce aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) mis en œuvre dans plusieurs pays africains, qui visent à la réinsertion des anciens combattants dans l'économie locale et apportent un soutien concret dans la reconstruction des pays après les conflits.

Au-delà des Nations Unies, les principales organisations régionales ont recours à cet instrument, qu'il s'agisse de l'Union européenne, ou de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ou encore de l'Union africaine. Je pense à l'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, à Madagascar.

Il faut également relever le rôle joué par les organisations non gouvernementales. Les exemples sont trop nombreux pour être cités ici, mais chacune d'entre elle, en travaillant à créer des sociétés plus harmonieuses et pacifiées, contribue à la prévention des conflits.

La diplomatie préventive doit se préparer aux défis de demain. Nous devons en effet nous attaquer aux racines profondes des crises. Cela a été dit par plusieurs intervenants. Il ne s'agit plus d'éviter le conflit, mais de maintenir ou parfois de recréer les conditions de la paix. C'est la stratégie de prévention que le Secrétaire général de l'ONU qualifie de structurelle, et qui consiste à prendre un ensemble de mesures, non seulement politiques, mais aussi sociales, culturelles, économiques, voire environnementales, qui réduisent les facteurs de conflit.

C'est ainsi qu'en Guinée et au Niger, des processus électoraux post-transition qui étaient susceptibles de se transformer en affrontements ont été menés à terme grâce à l'implication conjointe des différents représentants spéciaux de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Dans la crise malgache, la France soutient les efforts du médiateur de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Je voudrais insister tout particulièrement sur la dimension environnementale des crises, qui prendra de plus en plus d'ampleur, je le redoute, dans les années qui viennent. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement, 40 % des conflits des 60 dernières années trouvent leur origine dans des questions de ressources naturelles, qu'il s'agisse du bois, du pétrole, des terres fertiles ou de l'eau. Qu'en sera-t-il demain quand notre planète comptera 10 milliards d'individus? Disons-le clairement, l'Organisation des Nations Unies ne dispose pas encore des outils susceptibles de prévenir les catastrophes qui s'annoncent. En l'absence d'une instance multilatérale forte, les futures tensions sur les ressources ou les matières premières risquent de se résoudre bilatéralement, au détriment des plus faibles, selon une logique de rapports de forces. Nous devons y remédier en réformant la gouvernance internationale de l'environnement. La prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) est une occasion unique pour avancer, et pour jeter notamment les bases d'une organisation mondiale de l'environnement. Nous devons saisir cette occasion.

Résoudre les crises est le devoir de notre Conseil. Prévenir les crises l'est tout autant. La diplomatie préventive, dans tous ses aspects, est pour la France un élément majeur de la gouvernance juste et efficace que notre pays appelle de ses vœux.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite maintenant S. E. Mme Susan Rice, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique et membre du Cabinet du Président Obama, à prendre la parole.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président Sleiman, pour l'esprit d'initiative dont fait montre le Liban en nous réunissant aujourd'hui aux fins de débattre de ce sujet très important.

La vision de feu Dag Hammarskjöld était de faire passer l'Organisation des Nations Unies, selon lui, d'» une culture de réaction à une culture de prévention ». Cette tâche inachevée nous incombe aujourd'hui. Environ 1,5 milliard de personnes vivent aujourd'hui dans des pays frappés par un conflit, et peu de ces pays réaliseront ne serait-ce qu'un seul des objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans son rapport annuel, le *Rapport sur le développement dans le monde,* la Banque mondiale estime le coût moyen d'une guerre civile à environ 65 milliards de dollars, soit juste un peu plus de la moitié du budget mondial consacré à l'aide. Ces dernières années, la pauvreté dans le monde a certes connu une baisse sans égal, mais cette tendance n'a pas été observée dans les pays dévastés par les conflits et la violence. La pauvreté est une source majeure de conflit. Je voudrais signaler une donnée : il est scientifiquement prouvé que la probabilité que les pays où le revenu annuel par habitant est seulement de 250 dollars – c'est-à-dire les pays les plus pauvres -, connaissent un conflit civil dans les cinq prochaines années est de 15 %. En revanche, la probabilité qu'un pays à revenu intermédiaire, où le revenu annuel par habitant est de 5 000 dollars, connaisse un conflit au cours de la même période de cinq ans est de moins de 1 %. Par conséquent, la croissance et le développement économiques doivent être considérés comme des éléments clefs de nos stratégies de prévention des conflits.

Il est particulièrement difficile de prévenir la violence dans des sociétés luttant à la fois contre une pauvreté écrasante, des institutions en état d'effondrement, une discrimination endémique et des sentiments de méfiance bien ancrés parmi les groupes ethniques et religieux. Il est déjà difficile de s'attaquer à chacun de ces maux, mais le mélange est explosif et exige une approche d'ensemble.

Nous le disons souvent, mais aujourd'hui, le Conseil de sécurité a conféré à ce mantra une plus large définition. Le projet de déclaration présidentielle que nous adopterons traite sans ambiguïté des liens entre la sécurité et le développement. De plus, il fournit une ébauche d'une stratégie globale, y compris plusieurs éléments fondamentaux de la prévention des conflits à long-terme, dont, entre autres, le développement durable, l'élimination de la pauvreté, la réconciliation nationale, la bonne gouvernance, l'égalité des sexes, l'élimination de l'impunité, l'état de droit et, je dirais, surtout la démocratie et le respect des droits de l'homme. Ces conditions sont le plus souvent réunies dans les sociétés pacifiques. L'absence de ces conditions crée une situation propice au conflit. Nous les négligeons à nos risques et périls.

Pourtant, à l'heure où nous nous engageons en faveur d'une prévention des conflits plus exhaustive et à long terme, nous devons être conscients que la paix, la prospérité et la démocratie ne peuvent être réalisées rapidement ou être pérennes si elles sont imposées de l'extérieur. Les solutions aux causes profondes des conflits doivent venir du pays lui-même. L'Organisation des Nations Unies ne peut pas faire le travail des autres à leur place, mais elle peut jouer un rôle de soutien indispensable.

L'Organisation des Nations Unies doit, en matière de prévention des conflits, mener une action déterminante sur cinq fronts en particulier. Le premier est l'alerte précoce, l'information et l'analyse. Le système des Nations Unies a une présence considérable dans de nombreux pays où les conditions propices au conflit sont réunies. L'Organisation des Nations Unies est ainsi bien placée pour donner une alerte précoce en cas de problèmes potentiels et pour nous aider à mieux comprendre et anticiper ce qui rend chaque situation unique. Trop souvent, nous avons recours à des solutions à l'emporte-pièce, comme si chaque cas était identique au précédent, parce que nous ne connaissons pas assez la situation et réagissons trop tard. Les connaissances de l'Organisation des Nations Unies devraient nous permettre de réagir plus tôt et d'une façon plus intelligente.

Mais l'Organisation des Nations Unies a parfois elle-même du mal à trouver les meilleurs experts, et ses connaissances et capacités à réunir des informations ont leurs limites. Par conséquent, l'Organisation des Nations Unies doit travailler plus étroitement avec les Gouvernements, les organisations régionales et sous-régionales, les organisations non gouvernementales, les intellectuels et d'autres acteurs en mesure d'aider en fonction de leurs atouts particuliers. Pour être véritablement efficace, elle doit pouvoir faire appel à toutes les sources d'information.

Deuxièmement, il nous faut une diplomatie et une médiation vigoureuses et de longue haleine pour prévenir la violence ou son escalade. Des efforts diplomatiques intensifs déployés par le Secrétaire général, ses émissaires de haut rang et ses principaux collaborateurs sur le terrain peuvent empêcher les adversaires de plonger dans un conflit, surtout lorsque ces efforts sont soutenus par une communauté internationale unie. Les États-Unis continuent de soutenir résolument l'utilisation ferme des bons offices du Secrétaire général et des missions politiques spéciales pour prévenir la guerre. Nous soutenons résolument les efforts visant à constituer et étoffer la réserve d'envoyés hautement expérimentés. Nous nous félicitons de ce que l'Organisation des Nations Unies se soit employée récemment à collaborer avec des envoyés régionaux et des médiateurs indépendants lorsque ceux-ci s'avéraient utiles. Nous recommandons vivement à l'Organisation des Nations Unies et aux autres acteurs internationaux de recruter davantage de femmes aux postes d'envoyés, de représentants spéciaux et de chefs de missions sur le terrain.

Troisièmement, la diplomatie a besoin de moyens de pression, ce qui implique le recours à la carotte et au bâton. La menace crédible de conséquences pour les agresseurs et d'autres qui refusent d'honorer leurs engagements internationaux devrait inclure, en cas de besoin, l'imposition de sanctions ciblées. Une médiation efficace ne signifie pas seulement d'écouter toutes les parties, elle implique aussi d'agir fermement lorsque cela est nécessaire afin de soutenir les efforts diplomatiques. À cet égard, le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière, dont celle d'aider à mobiliser un plus grand soutien politique pour les efforts diplomatiques et réagir rapidement face aux urgences.

Quatrièmement, les sociétés sortant d'un conflit continuent d'être confrontées à un plus grand risque d'effusion de sang, même si le personnel de maintien de la paix est présent. Les opérations de maintien de la paix sont à l'avant-garde des efforts de prévention de l'Organisation des Nations Unies, et doivent être envisagées en conséquence. Nous ne devons plus faire de fausses distinctions entre le maintien de la paix et la

prévention. De fait, ils sont inextricablement liés. Les investissements que nous réalisons pour renforcer la capacité du personnel de maintien de la paix à détecter la dégradation du processus de paix, pour tirer la sonnette d'alarme en temps de crise et pour redéployer rapidement les forces dans les points névralgiques sont effectivement des investissements dans la prévention des conflits.

Cinquièmement, l'Organisation des Nations Unies et les autres acteurs peuvent certes faire beaucoup grâce à la diplomatie et aux opérations de maintien de la paix, mais notre objectif à long terme doit être de permettre aux pays de pouvoir eux-mêmes prévenir les conflits. L'Organisation des Nations Unies, de concert avec les organisations régionales et l'ensemble de la communauté internationale, doit aider les pays à emprunter le chemin long et difficile menant de la guerre à la paix. Nous sommes favorables à ce que l'on recoure davantage à la Commission de consolidation de la paix et au Fonds pour la consolidation de la paix dans un plus grand nombre de pays frappés par un conflit. L'examen de haut niveau de la capacité civile internationale en matière de consolidation de la paix demandé par le Secrétaire général contient de nombreuses bonnes idées et nous attendons avec impatience leur mise en place rapide.

Tous ces instruments peuvent sauver des vies. Ils suscitent de l'espoir, et lorsqu'ils sont bien employés, ils peuvent réellement changer le cours de choses dans le monde. Mais cela implique de surmonter nos divergences et de faire front, dans cette salle, derrière une détermination commune. Mobilisons donc la volonté politique d'affronter les atrocités qui se produisent devant nos yeux, de la Syrie au Kordofan méridional. Redynamisons notre volonté et notre capacité de prévenir les conflits avant que la braise ne flambe.

Le Président (Liban) (*parle en arabe*) : J'invite maintenant S. E. M. Yang Jiechi, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, à prendre la parole.

M. Yang Jiechi (République populaire de Chine) (*parle en chinois*) : C'est avec grand plaisir que je participe à la présente séance de haut niveau du Conseil de sécurité consacrée à la diplomatie. Je tiens à remercier le Liban pour son initiative et pour les efforts qu'il a déployés pour qu'elle ait lieu.

Il y a plus de 60 ans, les dirigeants du monde ont créé conjointement l'Organisation des Nations Unies, dans le but de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Ils se sont engagés solennellement dans la Charte à prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter toute menace à la paix. Cela nous a servi d'orientation théorique et de base pratique pour mener une diplomatie préventive et empêcher l'éclatement de conflits. Au cours des six dernières décennies, l'ONU a promu activement le concept de diplomatie préventive et l'a mis en pratique, contribuant ainsi de manière considérable à désamorcer les tensions, à régler les situations de crise et à rétablir la paix et la stabilité régionales.

Le monde d'aujourd'hui traverse des changements profonds et complexes. La situation internationale est généralement stable, mais des crises régionales ne cessent d'éclater, et les menaces traditionnelles et non traditionnelles à la sécurité s'entremêlent. Cette nouvelle situation exige que nous reconnaissions mieux l'importance de la diplomatie préventive et que nous recourions à divers moyens d'imprimer une nouvelle dynamique aux efforts de l'ONU en matière de diplomatie préventive afin de contribuer davantage au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais à ce stade faire une proposition en quatre points sur la diplomatie préventive de l'ONU dans ces nouvelles circonstances.

Premièrement, nous devons accorder une plus grande place à la prévention et aux systèmes d'alerte rapide. Les expériences réussies de l'ONU par le passé ont montré le double avantage que constitueraient la prévention de l'éclatement et de la propagation des conflits par des actions rapides et appropriées dès les premières phases d'une crise. L'ONU devrait changer véritablement sa façon de penser qui consiste à accorder la priorité au traitement plutôt qu'à la prévention, et au maintien de la paix plutôt qu'à la médiation. Davantage d'efforts doivent être axés sur les mécanismes d'alerte rapide, la prévention des conflits et la médiation, ce qui permettra d'économiser des ressources, d'être plus efficace et de protéger les peuples du fléau de la guerre. Le Secrétaire général et les bureaux régionaux des Nations Unies ont un plus grand rôle à jouer en matière de diplomatie préventive.

Deuxièmement, nous devons adopter une stratégie intégrée et chercher à remédier aux causes profondes des conflits. Dans le monde d'aujourd'hui, les conflits sont de nature différente, et les causes des

litiges sont de plus en plus complexes. L'ONU doit formuler une stratégie globale, scientifique et effective en matière de diplomatie préventive. Nous pouvons recourir à des mesures telles que les bons offices, la médiation et la négociation pour atténuer les crises, mais en même temps, nous devons favoriser le développement, en particulier en Afrique. Ce n'est qu'en aidant les pays concernés à réaliser la croissance économique, le progrès social et le développement durable et à éliminer les causes économiques et sociales sous-jacentes des conflits que nous pourrons fondamentalement prévenir les conflits. Ces dernières années, l'ONU, et la Commission de consolidation de la paix en particulier, a fait des efforts positifs A cet égard. Il faut donc continuer à explorer de nouvelles idées et à envisager de nouvelles pratiques.

Troisièmement, nous devons améliorer la communication et la coordination et faire appel aux forces de toutes les parties en présence. La diplomatie préventive est une tâche pluridimensionnelle impossible à mener à bien sans l'appui et la coordination de toutes les parties. Ces dernières années, l'Union africaine et les organisations régionales africaines ont joué un rôle important dans la médiation des crises sur le continent. Leur succès montre que les organisations régionales et sous-régionales ont des avantages politiques, moraux et géographiques incomparables pour prévenir et régler les conflits locaux. L'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, doit renforcer sa coopération avec ces organisations et faire fond sur leurs initiatives en recourant à leurs forces exceptionnelles pour s'engager activement dans la diplomatie préventive. Les autres pays à même d'influencer les parties à un conflit devraient également jouer le rôle qui leur revient.

Quatrièmement, nous devons utiliser toutes les ressources disponibles pour mettre en place des synergies solides. Le travail de l'ONU porte sur un grand nombre de domaines, et les entités et organismes du système des Nations Unies ont chacune des mandats respectifs clairement définis. L'ONU est riche en ressources et en potentialités exceptionnelles. Nous espérons que l'ONU coordonnera ses ressources et ses activités dans divers domaines, utilisera pleinement les compétences de L'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et d'autres organes, et fera un bon usage des ressources de la Banque mondial, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme alimentaire mondial et des autres institutions spécialisées, des fonds et des programmes. Nous espérons que l'ONU encouragera toutes les parties à intensifier les échanges et la coordination afin de constituer des synergies et de mener une diplomatie préventive plus efficace. Nous sommes favorables à un rôle plus actif du Secrétaire général dans la coordination des efforts de tous les organismes.

Il y a 2 000 ans déjà, le peuple chinois avait inventé l'idée de se protéger contre des dangers potentiels et considérait la paix comme une valeur suprême. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine a toujours prôné la paix, le développement et la coopération à l'ONU et au Conseil de sécurité, et a déployé de grands efforts en faveur du règlement pacifique des différends et de la prévention des conflits. Sur la base de cette pratique ancienne, nous sommes plus convaincus que jamais que le règlement pacifique des différends, l'un des principes de base de la Charte des Nations Unies, est on ne peut plus pertinent dans les circonstances actuelles. C'est un principe qu'l faut continuer à respecter et à défendre. La diplomatie préventive mérite plus d'attention et plus d'efforts.

Attachons-nous ensemble à réaffirmer les engagements solennels pris par les générations précédentes de dirigeants dans la Charte des Nations Unies, donnons à l'Organisation et au Conseil de sécurité les moyens de faire face aux menaces et aux défis et œuvrons à mettre en place un monde de sécurité collective et de paix durable.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite à présent S. E. M. Krishna, Ministre des relations extérieures de la République de l'Inde, à prendre la parole.

M. Krishna (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à féliciter le Liban pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Monsieur le Président, je voudrais aussi vous remercier personnellement de présider cette très importante séance. C'est effectivement un honneur que de participer aux débats d'aujourd'hui et de vous transmettre, à vous-même, Monsieur le Président, et aux autres membres du Conseil de sécurité, les meilleurs vœux de mon gouvernement. Nous souhaitons également remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2011/552) et pour ses recommandations sur le recours par l'ONU à la diplomatie préventive.

Bien utilisée, la diplomatie préventive pourrait devenir un élément essentiel de la réponse de la communauté mondiale face à certains des grands défis auxquels le système international est confronté aujourd'hui, et pourrait favoriser la prévention des conflits.

L'adoption de la Charte des Nations Unies était censée annoncer le début d'un nouveau chapitre dans les relations internationales. L'un des buts de l'ONU, tel qu'énoncé au paragraphe 1 de l'Article 1 du Chapitre I de la Charte, est de réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix.

La Charte souligne donc l'importance de l'ajustement ou du règlement de différends par des moyens pacifiques, à savoir, la négociation, l'ouverture d'enquêtes, la médiation, la conciliation, l'arbitrage, le règlement judiciaire et le recours à des organismes ou arrangements régionaux. Au cours des six dernières décennies, les interventions pacifiques de l'ONU ont permis à plusieurs reprises de désamorcer un certain nombre de situations conflictuelles. Ces interventions, chaque fois qu'elles ont été menées avec impartialité, justice et équité, ont permis à l'ONU d'acquérir une réputation de médiateur efficace. Pour la communauté internationale, le défi consiste à faire fond sur cet héritage et à faire en sorte que les moyens pacifiques de règlement des différends restent adaptés aux réalités actuelles.

Les menaces actuelles à la paix et à la sécurité internationales sont de nature différente de celles qui existaient il y a 60 ans. La guerre classique a été remplacée par des violences intraétatiques voire parfois des violences qui se moquent des frontières. Les conflits de faible intensité, les acteurs non étatiques et l'association terrorisme, criminalité et trafic de drogue sont autant de menaces à la stabilité et au progrès à l'échelle internationale. Tout le monde reconnaît que ces conflits sont extrêmement complexes et appellent des solutions complexes elles aussi. Malheureusement, les faits récents semblent signaler une tendance préoccupante au recours de plus en plus fréquent à l'usage de la force comme mécanisme de règlement de certains d'entre eux.

Il y a de nombreux inconvénients à recourir trop fréquemment et trop hâtivement à la force. Une trêve obtenue par la contrainte plutôt que par une solution politique a toutes les chances d'être de courte durée. Les efforts de règlement pacifique des différends peuvent aussi être compromis quand il est recouru à la force de manière prématurée et sans concertation suffisante. Très souvent, tout signe d'impatience dans la poursuite d'efforts pacifiques risque de faire le jeu de ceux qui souhaitent voir ces conflits se prolonger.

Par ailleurs, l'usage de la force entraîne des dégâts collatéraux. Ces dégâts, qu'ils soient humains ou matériels, ont des effets imprévisibles sur les processus politiques de règlement des conflits et posent un dilemme sur les plans moral et normatif. Dans de nombreux cas, le recours à la force a prolongé le conflit, créant des situations où le remède s'est avéré pire que la maladie. Dans sa hâte de rétablir la paix, la communauté internationale ne doit pas trop s'empresser de recourir à des mécanismes coercitifs.

On nous rappelle souvent les échecs et les faiblesses de la diplomatie et la nécessité d'intervenir. Toutefois, il importe de se rappeler que les événements tragiques passés qui sont invoqués pour justifier une intervention se sont produits non pas faute d'efficacité du dialogue mais faute de volonté d'agir de la part de la communauté internationale. Ces échecs ne diminuent en rien la validité du principe de règlement pacifique des différends ni de ses moyens, tels que mentionnés dans la Charte elle-même.

Bien entendu, il va sans dire que la méthode pacifique est la plus difficile. Il y a trois millénaires, le grand Empereur indien Ashoka faisait déjà observer qu'il est difficile de faire le bien. La diplomatie préventive nécessite du temps et de la détermination. Elle suppose une bonne compréhension de la nature et du contexte du conflit, ainsi que la capacité de trouver des solutions réalistes. Elle exige la participation de toutes les parties prenantes touchées par le conflit. Elle doit faire appel aux forces œuvrant en faveur de la stabilité et des progrès dans une situation donnée.

La toute première responsabilité des États souverains est de protéger leurs populations. Prévenir les conflits est aussi une de leurs responsabilités principales. Par conséquent, les activités menées par les entités des Nations Unies au titre de la prévention des conflits doivent être conçues de façon à appuyer et à compléter, le cas échéant, le rôle des gouvernements nationaux en matière de prévention des conflits.

L'Inde s'est toujours opposée et continuera de s'opposer à l'usage de la force en tant que première manière de réagir face à un conflit. Premier fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous ne connaissons que trop bien les limites de l'usage de la force. Toutefois, nous constatons qu'on demande aux soldats de la paix, qui sont également les premiers à entreprendre des activités de consolidation de la paix, de faire plus avec moins. Il faut remédier à ce déficit de ressources. L'incapacité de la communauté internationale de garantir l'adéquation des mandats avec les ressources sape à terme la crédibilité du Conseil de sécurité et son autorité en matière de règlement des différends.

Il n'existe en fait d'autre voie durable que les processus politiques et le principe selon lequel l'ONU doit s'employer avant tout à faciliter le règlement politique. Il faut éviter les mesures coercitives et ne les utiliser qu'en dernier recours, avec une extrême prudence et beaucoup de précaution. Les décisions de recourir à la force ne doivent pas être guidées par des motifs politiques. Il ne faut pas prendre pour prétexte l'impératif humanitaire de porter secours à ceux qui souffrent pour poursuivre des objectifs politiques. Cela cause beaucoup de tort à l'esprit humanitaire et à la diplomatie. En outre, ce n'est pas pour rien que le droit international est fondé sur le principe du consentement. Les tentatives visant à contourner ce processus ne sont pas sages et ne sauraient de toute évidence éliminer de façon durable les causes profondes du conflit.

Pour terminer, je voudrais insister sur des principes qui ont fait leurs preuves depuis longtemps et qui doivent guider toutes les activités de prévention des conflits que l'ONU peut avoir à mener : le consentement national, l'impartialité, la justice et l'équité.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite maintenant S. E. l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, Ministre des relations extérieures de la République fédérative du Brésil, à prendre la parole.

M. Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais exprimer ma satisfaction de vous voir présider le Conseil de sécurité et vous transmettre les regrets de la Présidente Dilma Rousseff qui ne peut assister au présent débat. Elle m'a demandé de vous transmettre ses salutations respectueuses et ses félicitations pour avoir choisi cet important sujet pour notre réunion de haut niveau.

Le thème de la présente séance nous donne l'occasion d'attirer l'attention sur les instruments diplomatiques disponibles pour promouvoir la paix dans un monde où nous constatons souvent une tendance à recourir hâtivement à la coercition, aux sanctions et à l'intervention militaire. Le débat d'aujourd'hui nous permet de jeter un coup de projecteur sur le rôle prioritaire que le règlement pacifique des différends doit jouer dans la réalisation du but fondamental de l'ONU, à savoir promouvoir la paix internationale en se fondant sur la base juridique que constitue la Charte.

Le Brésil a inscrit le principe du règlement pacifique des différends dans sa Constitution. Nous estimons que la paix découle d'initiatives collectives visant à édifier des sociétés justes. Nous avons souligné l'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement. Nous savons d'expérience que la stabilité et la sécurité sont incompatibles avec l'exclusion sociale. J'ai été particulièrement heureux d'entendre le Secrétaire général Ban Ki-moon affirmer hier que « le développement est au bout du compte le moyen de prévention le plus efficace » (*A/66/PV.11*). La promotion du développement socioéconomique et l'offre de perspectives politiques pour permettre à chaque pays de concrétiser son potentiel sont des éléments indispensables de tout programme de diplomatie préventive – et par extension, de tout agenda pour la paix.

Le Brésil est déterminé à lutter contre la pauvreté et à améliorer son système de gouvernance. Dans notre région, l'Union des nations de l'Amérique du Sud est en train de s'affirmer comme une zone de paix, de coopération et de démocratie. Nous savons cependant que quel que soit le niveau de coopération régionale, nous aurons toujours besoin d'un système multilatéral fonctionnel et efficace. Nous ne répéterons jamais assez que c'est au Conseil de sécurité qu'incombe au premier chef la responsabilité de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Il appartient au Conseil de sécurité de trouver des solutions qui permettent à la fois de régler les problèmes que posent certaines situations de crise spécifiques et de renforcer le système multilatéral. Des épisodes récents ont exposé les limites du recours à l'action militaire comme moyen de promotion de la

stabilité, mais aussi l'inutilité du recours à la force comme moyen de prévention. Hier, nous avons pris note des paroles du Président Obama, qui a déclaré que « la vague de la guerre se retire » (*A/66/PV.11*). Nous pouvons ajouter avec emphase que nous devons lancer une nouvelle vague de diplomatie, de dialogue et de prévention.

La prévention des conflits et de leur escalade peut être renforcée grâce à de nombreux outils. Les opérations de maintien de la paix sont des instruments précieux. La Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle important en vue d'éviter la reprise des conflits. Je suis d'accord avec le Premier Ministre portugais lorsqu'il fait référence à la triade complémentaire : prévention, maintien de la paix et consolidation de la paix. N'oublions cependant pas que le désarmement et l'élimination des armes de destruction massive permettront également de renforcer considérablement notre capacité de prévention des conflits. Si nous ne contredisons pas ceux qui associent la pauvreté aux conflits et aux tensions, n'oublions pas qu'historiquement, ce sont les grandes puissances militaires qui ont toujours provoqué les destructions les plus massives.

Comme l'ont souligné de nombreux orateurs aujourd'hui, pour s'acquitter pleinement de son rôle dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'ONU doit appuyer et promouvoir la participation des femmes aux processus politiques nationaux et internationaux. La Présidente Dilma Rousseff a souligné notre attachement à cet objectif dans l'allocution qu'elle a prononcée hier à l'Assemblée générale. Malheureusement, les femmes demeurent sous-représentées à tous les niveaux de l'action diplomatique pour la paix et dans le cadre de toutes les activités y relatives.

Nous vivons des temps marqués par des manifestations de masse dans le monde arabe, où la jeune génération demande à participer véritablement à l'avenir politique national et de la société. Depuis le début, non seulement le Brésil se tient aux côtés de ceux qui réclament la liberté d'expression et le progrès institutionnel, mais il promeut par ailleurs inlassablement le recours à des moyens pacifiques pour régler les tensions nées de ces processus. Dans le même temps, nous avons également appelé au respect du droit international et souligné la nécessité de respecter pleinement les décisions du Conseil de sécurité, en particulier lorsque le Chapitre VII est invoqué.

Assumer notre responsabilité dans le domaine de la prévention suppose de favoriser la médiation et les bons offices du Secrétaire général et de recourir systématiquement et en priorité à l'ensemble d'instruments dont nous disposons pour régler les différends par des voies pacifiques, y compris en faisant une juste place aux organisations régionales et en nous abstenant de toute interprétation hasardeuse des mandats du Conseil de sécurité. J'estime que le Conseil doit prendre bonne note de la déclaration du Président Zuma, de l'Afrique du Sud, qui signale que l'Union africaine a été largement mise à l'écart s'agissant de situations récemment portées à l'attention du Conseil.

La vague de changement qui a balayé le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord rend d'autant plus urgente la concrétisation de l'aspiration légitime du peuple palestinien à vivre au sein de son propre État. Le fait d'atténuer ces tensions et cette instabilité considérables en réalisant la solution des deux États et en respectant le droit d'Israël à vivre dans la paix et la sécurité peut et doit en effet être considéré comme un moyen de promouvoir le concept de diplomatie préventive.

L'exercice de la diplomatie préventive exige que le Conseil contribue véritablement à atténuer les tensions d'un degré d'intensité variable. En d'autres termes, le Conseil ne jouera pas son rôle s'il évite les situations qui sont potentiellement les plus déstabilisatrices. N'oublions pas que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) étaient des décisions consensuelles de cet organe. Elles demeurent des références inévitables pour envisager l'avenir de la paix au Moyen-Orient.

Le Brésil espère que le Conseil de sécurité prendra davantage l'initiative pour aider à instaurer, par la voie du dialogue et de la diplomatie, une paix juste et durable au Moyen-Orient. Comme l'a déclaré hier le Président Sarkozy,

(*l'orateur poursuit en français*)

> « Il faut arrêter de croire qu'un seul pays, fut-il le plus grand, ou qu'un petit groupe de pays, peuvent résoudre un problème d'une telle complexité. Trop d'acteurs majeurs sont laissés de côté pour pouvoir aboutir » (*A/66/PV.11*).

(*l'orateur reprend en anglais*)

Modifier la composition du Conseil de sécurité pour mieux refléter les réalités du monde d'aujourd'hui contribuerait grandement à renforcer nos capacités préventives. Dans l'intervalle, le dialogue, la persuasion, la diplomatie et le règlement pacifique des conflits resteront les principes directeurs que suivra mon pays au sein du Conseil et de notre Organisation, où notre responsabilité collective exige que nous redoublions d'efforts sur la durée pour mettre en œuvre des initiatives de prévention dans le cadre d'une action globale visant à rétablir une paix durable.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Guido Westerwelle, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

M. Westerwelle (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué la présente séance. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2011/552) et de l'exposé instructif qu'il a présenté aujourd'hui. Je vais faire trois remarques.

Premièrement, la prévention des conflits dans la mesure du possible relève pleinement de la responsabilité du Conseil de sécurité. En effet, c'est l'une de ses missions principales. La prévention des conflits est l'une des principales obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies. Elle est le moyen le plus efficace et le plus économique de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Une prévention efficace des conflits peut permettre d'éviter des pertes humaines, des déplacements de populations et des catastrophes économiques. Renforcer la prévention est donc une nécessité à la fois humanitaire et stratégique. Au fil des ans, le Conseil de sécurité a considérablement amélioré l'efficacité des instruments dont il dispose pour s'acquitter de cette responsabilité. Choisir l'instrument le mieux adapté parmi le large éventail dont il dispose est une tâche fondamentale du Conseil.

Je voudrais dire quelques mots sur la situation en Syrie. Chaque jour, des manifestants pacifiques sont victimes d'une répression brutale et des civils innocents sont tués. Il faut que cela s'arrête. Le Conseil doit envoyer un message ferme et urgent aux dirigeants à Damas pour empêcher que ces tueries insensées ne se poursuivent.

Selon nous, l'alerte rapide est essentielle pour prévenir toute escalade. Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité soit de mieux en mieux préparé à lutter contre les menaces nouvelles et les conflits naissants. Cela nous permettra d'aller de l'avant.

Deuxièmement, outre les améliorations pratiques, nous devons également envisager une démarche structurelle à long terme. La responsabilité du Conseil dans la prévention des conflits suppose entre autres qu'il examine les menaces à long terme qui pèsent sur la sécurité mondiale. Pour ne prendre qu'un exemple, nous sommes persuadés qu'une bonne compréhension des incidences des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales s'avèrera déterminante pour prévenir une escalade dans de nombreuses crises à l'avenir.

Nonobstant les efforts pour faire face à ces nouvelles menaces, la meilleure manière de prévenir les conflits reste le respect des droits de l'homme et le développement économique. Il ne peut y avoir de paix véritable, de développement durable et de prospérité commune que quand les droits de l'homme sont respectés. Par ailleurs, lutter de façon crédible contre l'impunité peut aussi avoir un effet préventif.

Troisièmement, Le Conseil de sécurité ne peut accomplir cette tâche seul. Comme le stipule la Charte, le Conseil de sécurité encourage le règlement pacifique des différends par le moyen des accords régionaux. Des organisations régionales comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne ont notablement accru leurs efforts de médiation. Il faut tenir compte de l'expertise régionale quand il s'agit de traiter un conflit dans une région donnée. C'est pourquoi l'Allemagne a toujours souligné l'importance centrale de la position adoptée par la Ligue des États arabes face à l'évolution de la situation dans sa région d'influence au cours des six mois derniers.

L'Union européenne s'acquitte de ses responsabilités régionales et internationales. L'Union européenne participe activement à la prévention des conflits, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. Elle a mis au point ses propres instruments pour renforcer la stabilité et consolider la paix, notamment des missions de gestion des crises et des initiatives diplomatiques. Elle appuie également l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies dans leurs efforts pour rétablir la paix. La coopération entre l'ONU et les organisations régionales sera capitale pour continuer d'améliorer les capacités et les

outils de prévention. L'examen des capacités civiles vise aussi à mieux tirer parti des capacités de médiation des États Membres.

Aucun de ces efforts ne peut remplacer les pourparlers directs entre parties concernées. Nous ne pouvons faire la paix à leur place, mais nous pouvons encourager les forces de la raison, de la réconciliation et du compromis. La médiation peut s'avérer un outil très utile à cet égard. Instaurer une culture de la prévention est une question de volonté politique, d'abord et avant tout celle des parties directement concernées. La communauté internationale doit apporter son appui autant que possible. Développer une culture de la prévention suppose aussi la participation politique des personnes touchées, en particulier les femmes. Les femmes doivent être au cœur de la prévention et de toute paix durable.

Nous partageons pleinement les conclusions tirées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2011/552), notamment en ce qui concerne l'établissement de partenariats intégrés à tous les niveaux et l'amélioration des mécanismes d'alerte précoce. Il nous faut aussi adopter une démarche à long terme s'agissant des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité. Je termine en exprimant l'appui de ma délégation au projet de déclaration présidentielle devant être adopté aujourd'hui.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite à présent S. E. M. Sven Alkalaj, Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, à prendre la parole.

M. Alkalaj (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier S. E. M. Sleiman, Président du Liban, ainsi que la délégation libanaise, d'avoir organisé cette séance de haut niveau du Conseil de sécurité. Je voudrais aussi remercier S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général, de ses observations instructives.

Le sujet qui nous occupe aujourd'hui est une des questions les plus fondamentales pour déterminer l'action future de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention des conflits. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un nombre important de crises et de problèmes mondiaux nouveaux qui risquent de faire basculer des régions entières dans la violence et constituent par conséquent une menace à la paix et la sécurité internationales. Dans un climat de sécurité aussi fragile, la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends, en tant que buts fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et piliers de sa Charte, sont les principaux instruments à notre disposition.

L'ONU a été fondée en tant qu'organisation devant agir pour empêcher les conflits entre les nations et éviter de nouvelles guerres, mais aussi pour renforcer la coopération entre ses membres. Puisqu'il s'est vu confier la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit utiliser de façon optimale les instruments de diplomatie préventive dont il dispose.

Membre du Conseil de sécurité, la Bosnie-Herzégovine assume sa part de responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Et nous sommes déterminés à ce qu'il en reste ainsi. Ces derniers temps, l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, a pris conscience de l'importance cruciale de la diplomatie préventive. La question qui se pose est la suivante : Peut-on améliorer les choses à cet égard? Je pense qu'on le peut et qu'on le doit.

Je vais répéter ce que j'ai dit il y a exactement deux ans lorsque la Bosnie-Herzégovine a été élue au Conseil de sécurité : « Nous sommes convaincus, que forte de son expérience, la Bosnie-Herzégovine sera un farouche défenseur de la diplomatie préventive et sera extrêmement attentive à tous les signes avant-coureurs d'une crise partout dans le monde ». Cette approche est encore plus indispensable aujourd'hui qu'il y a deux ans, et le présent débat le prouve clairement.

Intervenir après que la crise a éclaté est toujours moins efficace et plus coûteux pour préserver la paix et la sécurité. Mais nous devons garder à l'esprit qu'il n'existe pas de solution universelle applicable à toutes les crises et que chaque cas particulier nécessite notre pleine attention.

Un certain nombre d'organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle de plus en plus actif en tant que partenaires de l'ONU dans le domaine de la diplomatie préventive. Cela reflète la conviction croissante que les crises qui apparaissent doivent être réglées dans les instances internationales appropriées. La mise au point de systèmes d'alerte rapide et leur amélioration, la création de mécanismes d'intervention rapide, la mise en place de structures de prévention et le recours aux envoyés spéciaux du Secrétaire général, aux groupes d'amis et aux missions d'établissement des faits jouent tous un rôle crucial en termes de capacités de la diplomatie préventive. Nous sommes en

faveur d'un renforcement du dialogue stratégique entre l'ONU et les organisations régionales et d'échanges de vues et d'une mise en commun des informations plus réguliers pour permettre au Conseil de prendre les bonnes décisions. Les organisations régionales sont souvent mieux informées que leurs homologues internationales s'agissant de détecter tôt les crises.

Malgré tous les efforts et la mobilisation de la communauté internationale pour œuvrer à la prévention des conflits, je tiens à souligner que la volonté des parties prenantes impliquées dans les processus politiques sur le terrain demeure l'élément le plus fondamental pour préserver la paix. Les accords de paix ne peuvent être durables que si on aide les acteurs nationaux à mettre en place les fondements d'une paix durable, à s'attaquer aux causes profondes du conflit, et à créer et prendre en main des institutions nationales capables de prévenir les conflits par la voie du dialogue.

Aujourd'hui, je tiens à réaffirmer que mon pays est attaché au renforcement des capacités internationales en matière de diplomatie préventive, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du développement. La Bosnie-Herzégovine est prête à appuyer ces efforts.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite à présent le Représentant permanent de la Fédération de Russie, à prendre la parole.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'initiative libanaise de convoquer la présente séance du Conseil de sécurité se rapporte à l'une des questions de politique internationale les plus importantes de notre temps. L'état actuel des relations internationales, caractérisées par l'impossibilité de régler des conflits de longue date et par l'apparition de nouveaux foyers d'instabilité qui menacent la sécurité mondiale, appelle d'urgence une action concertée en faveur de la prévention des conflits et la conjugaison des efforts de tous les grands acteurs de la communauté internationale.

Pour éviter de nouveaux chocs, il convient de faire passer l'accent, dans les efforts internationaux, de la réaction aux différents conflits lorsqu'ils surgissent à travers le monde à la conception d'une stratégie globale permettant de prévenir les causes originelles de conflit, de garantir sur le long terme la stabilité politique et le développement socioéconomique, et, j'ajouterais, de faire échec aux menaces et problèmes mondiaux et transfrontaliers, à commencer par le terrorisme international, le trafic de drogue, la criminalité organisée et la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Ces dernières années, l'ONU, par le biais de son Conseil de sécurité et de son Secrétaire général, a accompli, de pair avec de nombreuses organisations régionales et sous-régionales, un travail considérable sur le plan de l'identification des causes de conflit et dans le sens de la prévention. Or, il n'existe pas de solutions rapides et radicales aux problèmes à grande échelle dans ce domaine. Pour parvenir à circonscrire les conflits, il faut mettre en œuvre de façon systématique des instruments d'alerte précoce, en utilisant les moyens de la diplomatie préventive, de la médiation et des missions de bons offices. Le renforcement des capacités de l'ONU est l'un des axes les plus importants de la réforme de l'Organisation, auquel il convient de réfléchir en priorité.

Pour aboutir dans ce domaine très important, nous avons besoin d'observer un certain nombre de conditions. Premièrement, il n'y a pas de place pour la pratique des deux poids deux mesures, que dictent les considérations politiques à court terme ou les préférences de tel ou tel État. Pourquoi, par exemple, s' efforce-t-on, dans le cas de certains pays – comme au Yémen –, d'établir un processus politique et un dialogue national alors que l'on impose dans d'autres États des sanctions aux gouvernements en place, face à une opposition prête à en découdre?

Deuxièmement, considérant que la majorité des conflits sont des conflits intérieurs, il est très important de comprendre qu'une ingérence dans les affaires politiques intérieures des Etats, quelle que soit la position des parties qui reçoivent l'aide, ne sert guère les intérêts d'une stabilisation à long terme. L'expérience de l'Iraq et de la Libye témoigne avec éloquence du fait qu'en fin de compte, seuls les peuples peuvent eux-mêmes déterminer le destin de leur pays, et qu'une intervention militaire extérieure dans un conflit interne crée le risque d'une escalade dans ces régions du monde.

Pour le cas du Moyen-Orient et du Proche-Orient, nous pouvons déjà affirmer qu'un tel scénario ne peut que réduire, entre autres, les chances de règlement du problème palestinien. Si l'on ne trouve pas de solution, le risque d'alimenter les tendances extrémistes dans la région est considérable.

Les conflits d'aujourd'hui ne peuvent se résoudre par la force. Il ne faut pas se leurrer sur ce point. Le règlement réussi des situations de crise réside dans un difficile processus collectif de recherche de solutions politiques et diplomatiques, et dans un dialogue approfondi et sans exclusive portant sur les problèmes de longue date et permettant d'assurer dans le pays concerné un développement politique stable.

Les événements actuels dans le monde témoignent du rôle croissant des médiateurs dans la prévention et le règlement des conflits. Leur travail exige beaucoup d'habileté et surtout, de la patience. Nous considérons toujours que les missions de bons offices du Secrétaire général et de ses envoyés spéciaux sont nécessaires. Nous avons tous été témoins des importants efforts de médiation déployés par le Quatuor, afin de trouver les moyens de résoudre la situation au Moyen-Orient, par l'Organisation des Nations Unies, dans le processus de négociation entre les communautés chypriotes, par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine au Soudan, par le Qatar dans le processus de règlement mené au Darfour, par l'Egypte et d'autres États en vue de la réconciliation intrapalestinienne.

La capacité d'intervention et l'efficacité du mécanisme anticrise des Nations Unies résident dans ses missions de maintien de la paix. Nous ne sommes pas favorables à la tendance croissante actuelle à attribuer des tâches de protection des populations civiles et de fourniture d'aide humanitaire aux missions de maintien de la paix. Si importantes soient-elles, nous ne devons pas perdre de vue les fonctions de base des agents de la paix que sont la facilitation du processus politique et le maintien de la paix et de la sécurité dans leurs zones de déploiement.

Nous sommes prêts à continuer de soutenir les opérations de maintien de la paix. Nous pensons qu'il est nécessaire de se pencher en particulier sur l'amélioration de l'expertise du Conseil de sécurité en matière militaire, et sur une intensification des travaux du Comité d'état-major, notamment dans le cadre de l'analyse systémique de la situation militaire et politique des régions problématiques à travers le monde.

Les problèmes importants qui se posent dans l'aide fournie aux pays qui sortent d'un conflit sont traités par la Commission de consolidation de la paix de l'ONU, dont nous soutenons pleinement le travail de coordination et de mobilisation. Nous estimons que les efforts déployés actuellement pour améliorer les capacités civiles des Nations Unies, ainsi que le déploiement de contingents civils dans les régions qui sortent d'un conflit, sont autant de pas dans la bonne direction.

Un rôle important revient à cet égard au Secrétariat en ce que c'est lui qui doit assurer le suivi et l'analyse des situations dans les différentes régions, faire des prévisions sur le développement des crises, assurer la planification et informer promptement le Conseil de sécurité sur les risques de déclenchement d'un conflit.

Les crises survenues l'année dernière ont permis d'exploiter le potentiel des organisations régionales en matière de prévention et de règlement politique des conflits. L'Union africaine a ainsi fait la preuve de ses capacités de médiation au Soudan, au Burundi et à Madagascar, et elle était prête à faire davantage en Libye. Dans le droit fil de cet exemple africain, nous entrevoyons une importante possibilité de partenariats entre l'ONU et l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) ainsi que l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui gagnent en autorité et en influence politiques, et contribuent au renforcement de la sécurité régionale et internationale.

Puisque nous continuons à recourir activement au Chapitre VIII de la Charte, nous pensons qu'il est très important de tirer ainsi parti d'organisations régionales fortes, capables d'assumer davantage de responsabilités face à la situation dans leur région, ce qui permettra à l'ONU de se concentrer davantage sur les questions mondiales, dans l'intérêt de l'ensemble de l'ensemble de la communauté internationale.

Nous sommes favorables à la pratique consistant à établir des centres régionaux des Nations Unies dans le cadre de la diplomatie préventive, en ce qu'ils peuvent être des instruments efficaces pour repérer et prévenir des conflits potentiels, et développer l'interaction régionale. Nous apprécions à cet égard le travail réalisé par le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et par son Directeur, M. Miroslav Jenča, qui est fondé sur les principes de neutralité, d'objectivité et de coopération avec les gouvernements des États d'Asie centrale, et vise à interagir avec les organisations d'intégration régionale, comme la Communauté d'États indépendants, la Communauté économique eurasienne,

l'OTSC et l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général sur l'importance d'une interaction avec les représentants de la société civile, des parlements, des milieux d'affaires et des milieux universitaires dans le but de garder un œil sur l'évolution des situations potentielles de conflits, et de les surveiller régulièrement.

C'est un fait reconnu que la prévention des conflits à tous les égards est beaucoup moins coûteuse que les efforts de règlement ultérieurs. L'investissement matériel et intellectuel que fait la communauté internationale dans la mise en œuvre de l'alerte précoce et le renforcement du potentiel de l'ONU en matière de médiation, d'analyse politique et d'évaluation des situations de conflit, est de l'argent bien dépensé.

Pour finir, je tiens à dire que la Fédération de Russie appuie le projet de déclaration présidentielle de la délégation libanaise.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil est saisi d'un projet de déclaration présidentielle élaboré au nom du Conseil de sécurité sur le sujet de la présente séance. Je remercie les membres du Conseil de leur précieuse contribution à l'élaboration de cette déclaration. Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil de sécurité, je considérerai qu'ils souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2011/18.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé ses délibérations.

La séance est levée à 17 h 30.